

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Conseil municipal du 11 mars 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUX, Maire.

Étaient présents : **ROUX** Bernard, **BOURBON** René, **PERRIN** Marie-Claude, **VERRIER** Isabelle, **GIROIX** Pierre, **LABOUREYRAS** Ghislaine, **CHAUDERON** Dominique, **PAYS** Pierre, **BACHELLERIE** Isaura, **MESTRE** Delphine

Absent ayant donné pouvoir : **ORLANDO** Sébastien à **BOURBON** René

Absents excusés : **MAZEYRAT** Claudie, **CHARBONNÉ** Christian

Désignation secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné **Madame Marie-Claude PERRIN** secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 26 février 2024 - Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le maire – Pris acte de la communication.

Délibération n° 1- DCM 2024/10 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal
Adoptée à l'unanimité avec 11 voix POUR

Délibération n° 2- DCM 2024/11 – Approbation du compte administratif 2023 du budget principal
Adoptée à l'unanimité avec 10 voix POUR

Délibération n° 3- DCM 2024/12 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe "Lotissement Les Magnaux"
Adoptée à l'unanimité avec 11 voix POUR

Délibération n° 4- DCM 2024/13 – Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe "Lotissement Les Magnaux"
Adoptée à l'unanimité avec 10 voix POUR

Délibération n° 5- DCM 2024/14 – Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe "Lotissement Sous le Piage"
Adoptée à l'unanimité avec 11 voix POUR

Délibération n° 6- DCM 2024/15 – Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe "Lotissement Sous le Piage"
Adoptée à l'unanimité avec 10 voix POUR

Délibération n° 7- DCM 2024/16 – Décision en matière de taux de contribution directe pour 2024
Adoptée à l'unanimité avec 11 voix POUR

Délibération n° 8- DCM 2024/17 – Subventions 2024 allouées aux associations
Adoptée à l'unanimité avec 10 voix POUR
Ont voté contre : 1 (Isabelle VERRIER)

Affiché le 12 mars 2024
Le Maire, Bernard ROUX

